

Communiqué de presse

Demande de bourse et de logement : Plus que 2 mois pour saisir sa demande !

Les futurs étudiants et les étudiants doivent faire leur demande de bourse et de logement pour 2021/2022 avant le 15 mai 2021. Un seul dossier est à remplir, le Dossier Social Etudiant (D.S.E.), sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Tous les lycéens de terminale et les étudiants scolarisés en Pays de la Loire en 2020/2021 doivent saisir leur demande auprès du Crous de Nantes Pays de la Loire, même s'ils souhaitent changer d'académie à la rentrée prochaine. Cette demande est à saisir tous les ans pour la rentrée universitaire suivante.

Saisir sa demande avant le 15 mai, c'est l'assurance de recevoir son 1er mois de bourse dès le 31 août si l'on est boursier. Pas besoin d'attendre le résultat des examens ou des admissions, les étudiants et futurs étudiants peuvent indiquer plusieurs vœux d'études lors de la saisie du D.S.E.

Les bourses sur critères sociaux (BCS) constituent le principal dispositif d'aide financière aux étudiants. Le montant des BCS, établi selon un barème fixé nationalement, s'élève de 1 032 € à 5 679 € (depuis le 1er septembre 2020) versés en 10 mensualités.

La bourse est attribuée en fonction de 3 critères : les ressources de la famille, le nombre d'enfants de la famille et l'éloignement entre le domicile parental et le lieu d'études. Un simulateur de bourse est disponible en ligne sur <https://simulateur.lescrous.fr>

Etre boursier permet également de bénéficier de :

- L'exonération des droits d'inscription universitaires ;
- L'exonération de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) ;
- La priorité dans l'attribution d'un logement Crous ;
- Le repas à 1 euro dans les Restos U' et Cafets' du Crous (actuellement accessible à tous les étudiants en raison du contexte sanitaire).

Pour le logement, la saisie d'un D.S.E. est indispensable. Les choix de résidences seront à formuler à partir du 5 mai sur www.messervices.etudiant.gouv.fr rubrique "Trouver un logement". Les logements sont attribués en fonction de critères sociaux. Les réponses aux demandes de logements seront envoyées début juillet.

Les chiffres clés de l'année 2020 :

- 40 394 boursiers dont 38 127 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- 102 084 021€ de bourses dont 96 655 597,80 € du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- 8 542 logements, soit 8 845 lits dans 12 Cités U' et 28 Résidences U'.

Plus d'informations sur les bourses et nos logements sur www.crous-nantes.fr



A propos du Crous de Nantes Pays de la Loire

Le Crous de Nantes-Pays de la Loire est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au service de 137 657 étudiants et des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Nantes, le Crous est présent dans les 6 agglomérations où sont inscrits 95% des étudiants de la région : Nantes, Angers, Le Mans, Laval, La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire.

Contact Presse :

Alexandre Héligon / 06 89 36 29 85 / responsable.communication@crous-nantes.fr